



Arrêt maladie / Temps de travail annualisé

Par **paul71**, le **22/01/2016 à 10:35**

Bonjour,
Je suis aide soignant dans la fonction public hospitalière.
Mes heures de travail sont annualisées et le roulement est établi à l'année.
Je fus cette année en arrêt maladie avec certificat médical du vendredi 1 mai (jour férié) au mardi 5 mai.
Dans mon roulement je devais travailler du vendredi au lundi inclus (samedi dimanche compris).
Dans mon décompte (d'heures) annuel mon employeur me compte que 7h travaillées pour le lundi mais rien pour le vendredi samedi dimanche (jours ou je devais pourtant travailler).
Cela est-il normal ?
Si non y a-t-il un texte de loi auquel je peux me référer (temps de travail compté en cas d'arrêt maladie un week-end qui devait être travaillé dans la fonction public hospitalière).
Je vous remercie
Bien cordialement
Paul